

# Commission du Vieux Paris

## Délégation Permanente du 17 Mars 2009

### Compte-rendu

Etaient présents : Mme Danièle Pourtaud, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Jean-François Cabestan, M. Mark Deming, M. Olivier de Monicault, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieux, M. Philippe Moine, M. Jean-Paul Philippon, M. Christian Prévost-Marcilhacy, Mme Leila Wolf.

Excusés : M. Jean-Pierre Babelon, Mme Karen Bowie, M. François Chaslin, Mme Anne-Marie Châtelet, M. Maurice Laurent, Mme Karen Taïeb.

La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 17 mars 2009 sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine.

### ORDRE DU JOUR:

#### Sélection de dossiers reçus entre le 13 janvier et le 9 février 2009

- ✓ 6 rue Bailleul - 1<sup>er</sup> arrondissement
- ✓ rue Pierre Lescot - 1<sup>er</sup> arrondissement
- ✓ 168-176 rue Lafayette - 40-52 rue d'Alsace - 10<sup>e</sup> arrondissement
- ✓ 12 rue Martel - 10<sup>e</sup> arrondissement
- ✓ 155 rue du Faubourg St Antoine - 11<sup>e</sup> arrondissement
- ✓ 30-32 rue Desnouettes - 15<sup>e</sup> arrondissement
- ✓ 8 rue d'Andigné - 16<sup>e</sup> arrondissement
- ✓ 8-10 avenue d'Iéna - 12 rue Fresnel - 16<sup>e</sup> arrondissement
- ✓ 88 avenue d'Iéna - 16<sup>e</sup> arrondissement
- ✓ 15 rue de Lübeck - 16<sup>e</sup> arrondissement
- ✓ 37 rue Spontini - villa Spontini - 16<sup>e</sup> arrondissement
- ✓ 44-44b rue de la Chine - 20<sup>e</sup> arrondissement

#### Suivis

- ✓ 43 boulevard des Capucines - 2<sup>e</sup> arrondissement
- ✓ 21 rue d'Enghien - 10<sup>e</sup> arrondissement

#### Consultations préalables

- ✓ 29 rue de la Mare - 20<sup>e</sup> arrondissement

## 6, rue Bailleul, 1<sup>er</sup> arrondissement Aménagement du local commercial d'un immeuble du 17<sup>e</sup> siècle

Pétitionnaire : M. ROSE Daniel  
SARL RESTAURANT SPRING  
SHON démolie : 15 m<sup>2</sup>  
DP 075 101 09 V 0020  
Permis déposé le 27/01/2009

«Modification de la devanture d'un local commercial en vue de l'installation d'un restaurant avec aménagement intérieur et création d'escaliers. »

**PROTECTION :** Immeuble protégé au titre du PLU.  
Motivation : Maison de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle avec des lucarnes maçonnées et une lucarne feunière. Belle cour conservée avec ancien ouvrage hors-d'œuvre pour l'escalier.

**PRESENTATION :** La demande porte sur un immeuble du début du 17<sup>e</sup> siècle, ravalé au début 19<sup>e</sup>. Il s'agit de l'aménagement d'un restaurant au rez-de-chaussée et sur deux niveaux de sous-sol (deux niveaux de caves voûtées d'arêtes, dont une du second sous-sol s'est effondrée entraînant la disparition des premières marches de l'escalier).

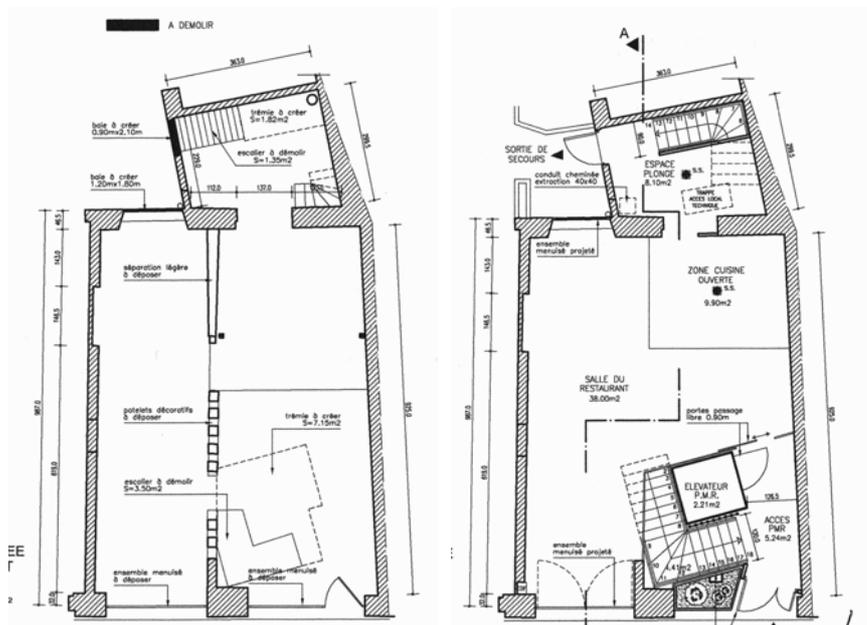
Le projet prévoit la création ou agrandissement de trémies pour mise aux normes des accès handicapés (création d'un élévateur et agrandissement des descentes de caves anciennes), entraînant la démolition partielle des voûtes d'arêtes aux deux niveaux de caves, et de l'escalier intérieur d'origine (déjà altéré).

La démolition des pans de bois longitudinaux d'origine du rez-de-chaussée pour optimiser l'espace de la future salle de restaurant et de la cuisine ouverte est également prévue.



**RESOLUTION :** La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a émis le vœu que soit étudié un projet plus respectueux des structures du bâtiment protégé au titre du PLU et notamment des voûtes existantes.

*Ci-dessous : plan du rez-de-chaussée existant et projet, et vue des pans de bois du rez-de-chaussée prévus démolis dans le projet.*



# rue Pierre Lescot, 1<sup>er</sup> arrondissement

## Démolition du Forum des Halles et des "parapluies" de Willerval

Pétitionnaire : M. CHOTARD Philippe - Mairie de Paris  
SHON à démolir : 10728 m<sup>2</sup>  
PD 075 001 08 V 0006  
Permis déposé le 19/12/2008

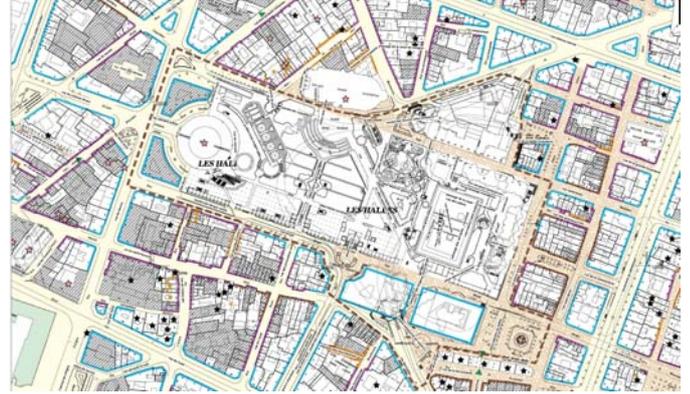
«Démolition partielle d'un ensemble de bâtiments à rez-de-chaussée et 3 étages de commerce et d'équipement. »

**PROTECTION** : Aucune

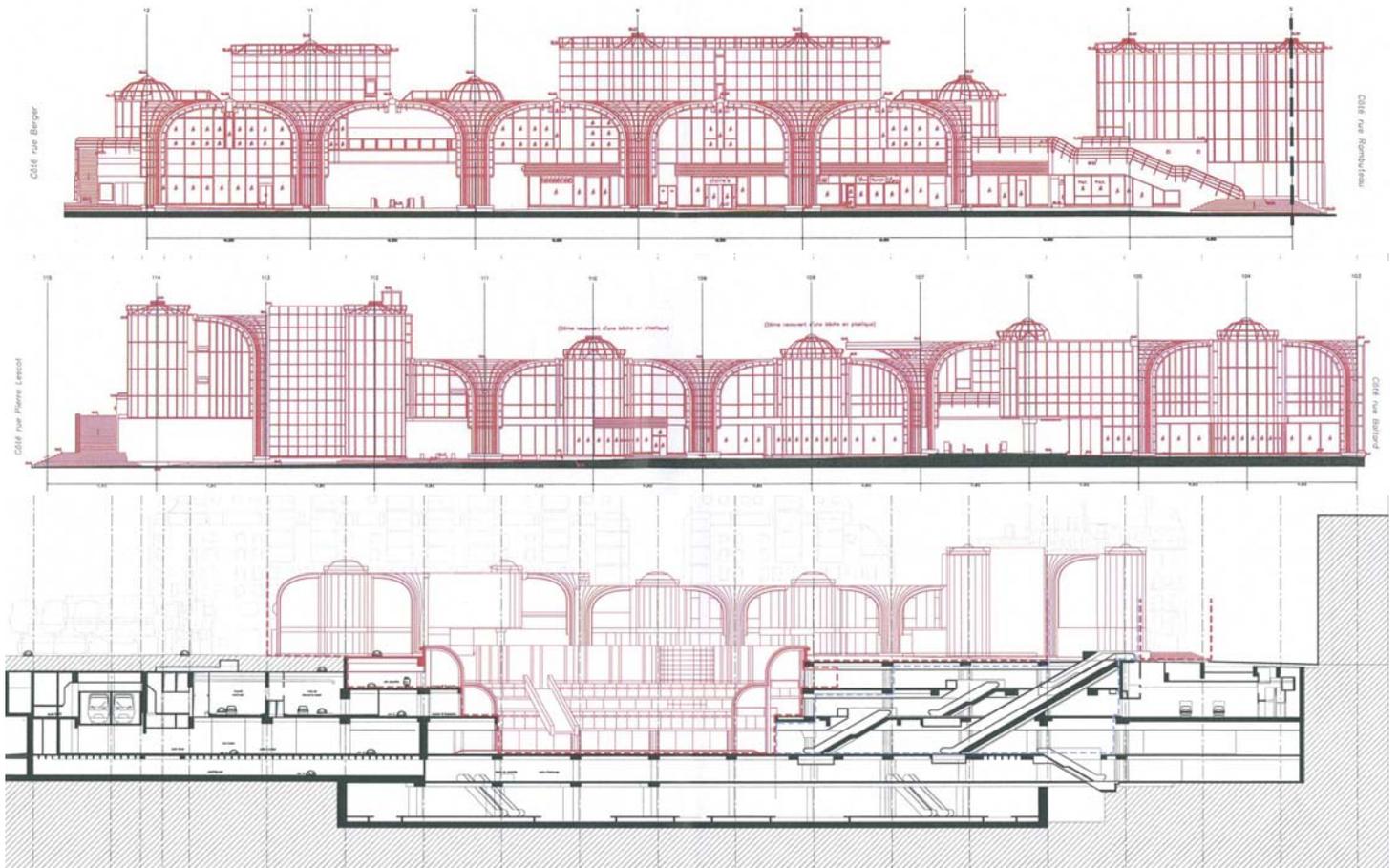
**PRESENTATION** : la station de RER Châtelet les Halles a été inauguré en décembre 1977, le Forum des Halles (Vasconi et Pencreac'h architectes) a été inauguré en 1979. Les "parapluies" de Jean Willerval ont été construits en 1983-84 - le jardin achevé en 1986.

Cette demande de démolition porte uniquement sur le Forum et les parapluies, elle sera suivie d'une autre concernant les accès aux RER et les jardins. Le permis de construire de la "Canopée" de Patrick Berger est instruit simultanément .

Compte tenu de l'importance de ce projet, et quoiqu'aucune protestation ne s'élève sur la disparition de cette architecture des années 1970, il est proposé d'examiner ce dossier de manière plus approfondie en séance plénière de la Commission du Vieux Paris. Les membres s'interrogent sur l'intérêt de garder un témoignage de cette architecture. En manière de provocation, il est évoqué la conservation d'un parapluie de Willerval.



Ci-dessous : élévations rue Rambuteau et rue Pierre Lescot, et coupe transversale (démolitions en rouge).



# 168-176, rue La Fayette, 40-52, rue d'Alsace, 10<sup>e</sup> arrondissement Démolition d'une halle de tri postal

Pétitionnaire : M. ALLOUD  
SNC Alsace Balcon-vert  
PD 075 010 08 V 0004  
Permis déposé le 23/12/2008

"Démolition partielle de la dalle du tri postal."

**PROTECTION** : aucune

**PRESENTATION** : Entre le niveau bas des voies ferrées et le niveau haut de la rue d'Alsace, le long du mur de soutènement, a été construit dans l'entre-deux-guerres un hangar en béton armé destiné à accueillir le tri postal. Il s'agit d'une charpente en béton armé, constituée de cinq travées, de structure robuste et strictement utilitaire, sans traitement d'aspect particulier qui aurait été construite par l'entreprise Caquot. Cette construction doit disparaître au profit d'un immeuble de bureaux.

Le projet a en effet pour objectif de construire entre le niveau bas des voies ferrées et le niveau de la rue d'Alsace, un immeuble de bureaux dont la toiture, plantée, sera aménagée en jardin public au niveau de la rue. La reconquête d'anciennes emprises ferroviaires industrielles qui est en cours sur plusieurs sites parisiens est l'occasion de réponses variées avec, fréquemment, des impacts visuels forts sur le paysage.

**DISCUSSION** : Les membres approuvent le projet proposé, constatant l'amélioration apportée à ce site relativement ingrat.

*Ci-contre* : vue de la charpente en béton armé, et maquette du projet.

*Ci-dessous* : vue depuis le pont de la rue La Fayette des hangars à démolir le long des voies.



## 12, rue Martel, 10<sup>e</sup> arrondissement Création d'un patio dans un atelier de la fin du 19<sup>e</sup> siècle

Pétitionnaire : M. BENISTI - ETUDES ET CONSEILS  
SHON à démolir : 71 m<sup>2</sup> SHON créée : 22 m<sup>2</sup>  
DP 075 010 08 V 0438  
Permis déposé le 23/12/2008

« Création d'un patio avec déplacement d'une trémie d'escalier à rez-de-chaussée d'ateliers, création de trémies vitrées à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, remplacement des menuiseries aux rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages et création d'une porte à rez-de-chaussée sur cour. »

**PROTECTION** : immeuble protégé au titre du PLU;  
Motivation : Le siège de l'Union faïencière était installé dans le bâtiment qui se trouve au fond de la cour. Les façades en brique polychromes ornées de fleurons métalliques et de bordures de carreaux de céramique bleu ainsi que les vastes baies à huisseries métalliques révèlent un ensemble à usage commercial et industriel réalisé en 1894 par l'architecte Gaston Parent. L'immeuble de rapport sur rue, d'une très bonne tenue, est daté de 1847.

**ANTERIORITE** : La Commission du vieux Paris, réunie le 3 mai 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé une recommandation en faveur d'un traitement permettant de conserver le rythme des châssis et le dessin des menuiseries en façade, à l'occasion du projet d'aménagement intérieur envisagé dans cet immeuble construit en 1884 par l'architecte Gaston Parent pour abriter le siège de l'Union faïencière, l'ensemble étant protégé au titre du PLU.

**PRESENTATION** : Intervention portant sur les verrières à charpente métallique attenant au bâtiment industriel en fond de parcelle. Ces structures apparaissent partiellement sur les plans du permis de construire d'origine par Gustave Parent en 1894. Leur structure, aujourd'hui peu visible, semble toutefois être d'origine, ponctuellement renforcée, mais sans intérêt particulier.

Nature des travaux :

Aménagement d'un atelier en locaux d'activité : création d'un patio par démolition de la partie centrale des verrières.

L'accès à la cave est déplacé.

La modification des baies de façade pour une harmonisation façon atelier prend en compte la recommandation de la CVP.

**DISCUSSION** : Cette création de baie à toute hauteur fera disparaître l'allège en brique du bâtiment. La question de la conservation des matériaux nobles, tels que la brique, qui constituent l'allège de la baie est donc posée. Il est précisé que cela n'est pas compatible avec la création d'une porte prévue à cet endroit. La Délégation Permanente ne s'oppose pas au projet.



*Ci-dessus, de haut en bas : vue de la façade de l'Union Faïencière, en fond de cour, vue de la façade existante et photomontage du projet proposé, vue intérieure : les verrières à charpente métallique.*

## 155, rue du Faubourg Saint-Antoine, 11<sup>e</sup> arrondissement Surélévation d'un ancien atelier sur cour

Pétitionnaire : M. SAINT-JEAN Michel  
SARL DIAPHANA HOLDING  
SHON à démolir : 2 m<sup>2</sup>  
SHON créée : 23 m<sup>2</sup>  
ST : 933 m<sup>2</sup>  
Hauteur du projet : 6 m  
PC 075 111 09 V 0003  
Permis déposé le 07/01/2009

« Réhabilitation d'un bâtiment de 2 étages à usage d'habitation, de commerce et de bureau avec extension et surélévation d'un niveau du bâtiment situé à rez-de-chaussée sur cour, modifications partielles d'aspect extérieur avec création d'ouvertures en façade sur rue, modification des fenêtres de toit et suppression des souches de cheminées. »

**PROTECTION** : aucune

**PRESENTATION** : Plusieurs lots d'ateliers de ce fond de cour en copropriété, déjà très remaniés quant à leur façades, seront rassemblés en une seule entité aux rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage. A cette occasion, la façade est localement refaite - plus isolante - au fond et le volume sera complété par un petit bâtiment de liaison recouvert de zinc.

D'autre part la nouvelle façade sur la rue de Candie, jusqu'ici aveugle, sera percée de baies.

**DISCUSSION** : La Délégation Permanente accueille favorablement le projet proposé, et en particulier la création d'ouvertures dans la façade côté rue de Candie.



*Ci-dessus : vues du bâtiment existant depuis la rue du Faubourg Saint-Antoine et depuis la rue Candie.*

Avant intervention.



Après intervention.



Avant intervention.



Après intervention.



## 30-32 rue Desnouettes, 15<sup>e</sup> arrondissement Réhabilitation et isolation par l'extérieur

Pétitionnaire : Mme LEGER Sylviane - S.I.E.M.P.  
SHON créée : 5 m<sup>2</sup>  
ST : 300 m<sup>2</sup>  
DP 075 015 08 V 0620  
Permis déposé le 31/12/2008

« Réaménagement d'un bâtiment d'habitation de 1 étage + comble avec pose d'une isolation par l'extérieur et démolition d'un appentis à rez-de-chaussée. »

**PROTECTION** : Espace Boisé Classé (EBC).

**PRESENTATION** : Maison du milieu XIX<sup>e</sup> siècle en moellons et meulière, avec chaîne d'angle, chambranle de fenêtres bandeaux et corniches en pierre de taille. Son volume simple sur plan carré, sa toiture en pavillon, sa modénature soignée donnent à ce petit bâtiment la qualité d'un archétype de maison faubourienne et une présence urbaine remarquable. Outre la démolition d'un appentis construit à une période plus tardive, le projet propose dans le cadre de l'aménagement de deux logements sociaux, l'isolation extérieure des façades. Si cette solution, qui résulte d'une demande du maître d'ouvrage, s'avère être la plus efficace en terme de performances énergétiques, elle est aussi la plus destructrice : en effet, la modénature disparaîtrait sous l'isolant, les fenêtres seraient diminuées par l'épaisseur de l'isolant et de son enduit. Enfin, la modénature ne serait recrée que de manière factice par des éléments moulés collés sur l'enduit. De plus, cette solution n'étant pas applicable au rez-de-chaussée sur rue, les arêtes même du bâtiment perdraient leur continuité, les fenêtres perdraient leur caractère uniforme et les murs ne seraient plus sur le même plan.

**DISCUSSION** : Les membres de la Délégation demandent que soient préservées toutes les façades de cet édifice et qu'une autre solution technique d'isolation soit recherchée. Il est proposé qu'à partir d'un certain degré de qualité des façades, soient privilégiées des solutions d'isolation n'altérant pas leur qualité, par exemple par l'intérieur, sur rue comme sur cour.

**RESOLUTION** : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 17 mars 2009 sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis un vœu en faveur de la recherche d'une solution d'isolation plus respectueuse des façades existantes.

*Ci-contre, de haut en bas : vue de la maison depuis la rue Desnouettes, depuis le square Desnouettes, et élévation sur rue, état existant.*



## 8 rue d'Andigné, 16<sup>e</sup> arrondissement Surélévation d'un hôtel particulier

Pétitionnaire : M. BEGUIN Alain  
SCI OCTAVIUS C/O EGM  
SHON créée : 30 m<sup>2</sup>  
ST : 224 m<sup>2</sup>  
Hauteur du projet : 19 m<sup>2</sup>  
DP 075 116 09 V 0036  
Permis déposé le 22/01/2009

«Surélévation d'un niveau d'un bâtiment d'habitation de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol avec création d'une terrasse et modification d'aspect extérieur sur rue et cour. »

**PROTECTIONS** : Espace Libre à Végétaliser (ELV).

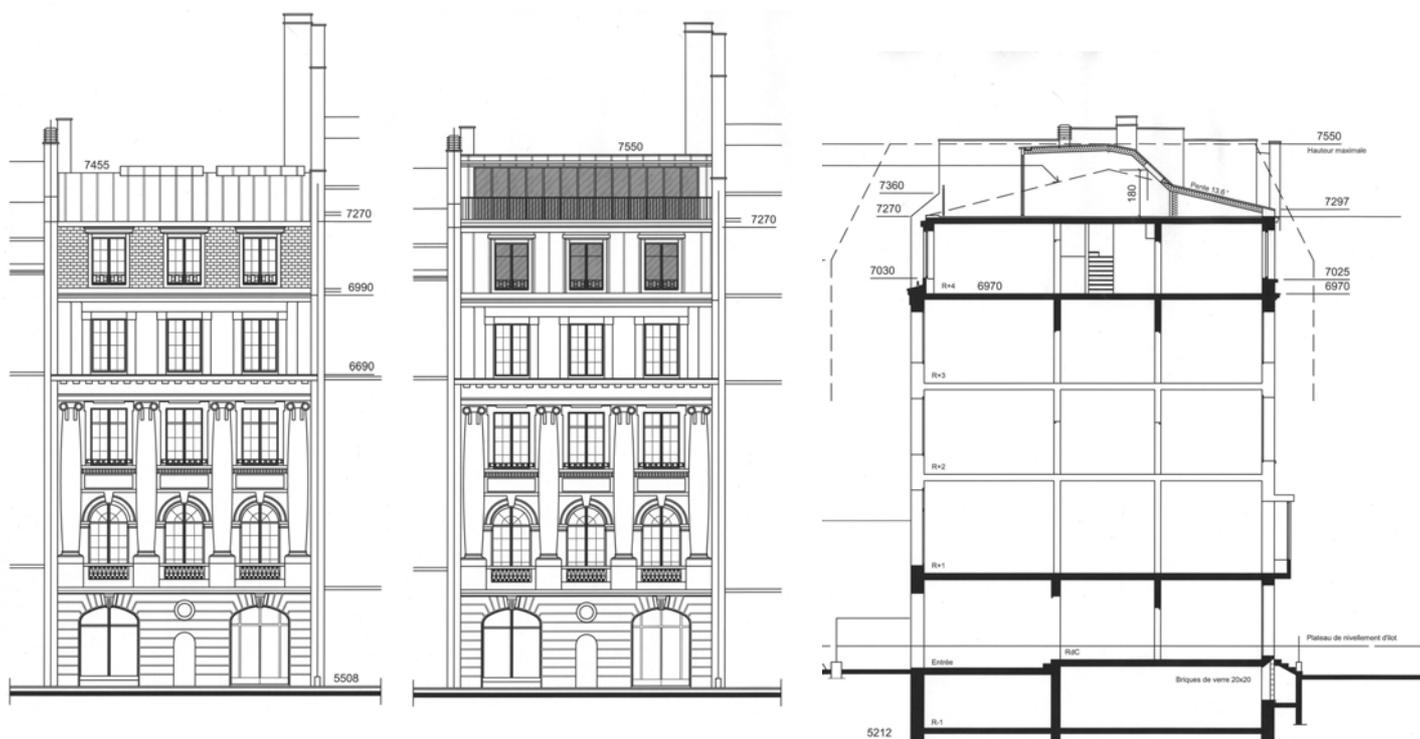
**PRESENTATION** : Surélévation d'un immeuble des années 1920 avec démolition de toiture et changement de couverture : l'ardoise au niveau du brisis est remplacée par un habillage en zinc prépatiné - comme pour l'ensemble du volume du comble. Ce projet avec la création d'une terrasse côté rue, visible depuis le jardin du Ranelagh, pose la question de la surélévation de l'immeuble parisien et de l'usage des terrasses.

**DISCUSSION** : La Délégation Permanente juge assez soigné le projet de surélévation, avec création d'une toiture en casquette.

Il est suggéré que soit demandé au pétitionnaire de conserver les matériaux existant en toiture, l'ardoise plutôt que du zinc. La Direction de l'Urbanisme inclura cette demande dans ses prescriptions.

*Ci-contre, vue de l'hôtel et photomontage du projet de surélévation.*

*Ci-dessous, élévations de l'existant et du projet, coupe de l'état projeté.*



## 8-10 avenue d'Iéna, 12 rue Fresnel, 16<sup>e</sup> arrondissement Aménagement d'un hôtel de luxe

Pétitionnaire : M. BORGERS Alain  
COMPAGNIE FRANCAISE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE  
ET COMMERCIALES  
SHON à démolir : 683 m<sup>2</sup>  
SHON créée : 1486 m<sup>2</sup> ST : 1257 m<sup>2</sup>  
PC 075 016 08 V 0077  
Permis déposé le 11/12/2008

« Construction d'un bâtiment de 2 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage d'hôtel de tourisme après démolition d'un bâtiment de 2 étages côté rue Fresnel, changement de destination partiel d'habitation en hôtel de tourisme (26 chambres créées) du bâtiment côté avenue d'Iéna avec démolitions de planchers à tous les niveaux, et création de 2 niveaux de sous-sol, remplacement des menuiseries extérieures et valorisation du jardin. »

**PROTECTION** : Bâtiments protégés au titre du PLU: 10, avenue d'Iéna et 10, rue Fresnel.

Motivation : Ancien hôtel du prince Roland Bonaparte construit par Ernest Janty de 1892 à 1899 (style Louis XIV). Il abrite le Centre Français du Commerce Extérieur après surélévation par Michel Roux-Spitz en 1929 (trois étages en gradins).

**PRESENTATION** : La transformation en hôtel de l'ancien Centre Français du Commerce Extérieur est en cours, grâce à d'importants travaux, au n° 10 avenue d'Iéna qui donne également, quatre niveaux en contrebas, sur la rue Fresnel. (Photos)

Dans une seconde phase il est proposé d'étendre sur la parcelle voisine, au n°8 avenue d'Iéna, cette transformation en hôtel, en conservant cet immeuble de logements construit en 1939.

Les démolitions se limitent, outre l'escalier de service, au percement d'une porte à rez-de-chaussée pour mettre en communication les deux voisins. Ponctuellement, des trémies sont percées ou agrandies pour passage de réseaux. L'escalier principal en bois est conservé à tous les étages. Les appartements du n°8 ne comportent pas de décor intérieur de l'époque de la construction, sauf ponctuellement (une salle de bains conservée dans l'état d'origine).

La parcelle étant traversante, le permis de construire porte aussi sur le n°12, rue Fresnel situé plusieurs niveaux en contrebas du fait de la forte pente de l'îlot. Édifié à la fin des années 1930, à la place d'une construction destinée à accueillir les services de l'immeuble sur l'avenue : écuries, remises à voitures, logements du personnel, dans une configuration encore visible sur les autres adresses de la rue. Le n°12, rue Fresnel est aujourd'hui à usage de bureaux, il sera démoli pour faire place à une nouvelle construction liée à l'exploitation de l'hôtel.

**DISCUSSION** : La Délégation Permanente n'émet pas de remarque particulière concernant ce projet.



*Ci-dessus* : - façades existantes des 16 et 14, rue Fresnel, dont s'inspire le projet de façade du 12 rue Fresnel.

- façade existante du 12, rue Fresnel

*Ci-dessous* : projet d'élévation du 12 rue Fresnel (bât. de gauche).



## 88 avenue d'Iéna, 16<sup>e</sup> arrondissement

### Remplacement des menuiseries extérieures sur un immeuble du 19<sup>e</sup> siècle

Pétitionnaire : M. JOUANNEAU Patrice  
SCI SUJONOSA  
SHON à démolir : 13 m<sup>2</sup>      SHON créée : 18 m<sup>2</sup>  
ST : 367 m<sup>2</sup>  
DP 075 116 09 V 0031  
Permis déposé le 19/01/2009

«Réaménagement partiel d'un bâtiment d'habitation de 4 étages sur 3 niveaux de sous-sol avec création de trémies d'escalier et d'ascenseur, fermeture d'une courette au 1<sup>er</sup> étage, remplacement partiel de menuiseries extérieures côté cour et ravalement de la façade sur rue. »

**PROTECTION** : aucune

**PRESENTATION** : Ce petit immeuble appartient à une série de trois hôtel particuliers en pierre de taille, de belle facture, et d'une neutralité stylistique typique de la période haussmannienne. Surélevé en 1896, l'immeuble de gauche a aussi reçu un traitement stylistique plus typé de toute sa façade sur cour. L'aile en retour a été dessinée en brique et pierre néo-renaissance française d'une polychromie appuyée, avec lucarnes à fronton, menuiseries à petits bois, etc...

A une date qui ne nous est pas connue, les intérieurs et les façades ont été enrichis d'éléments rapportés, d'époques et de provenances diverses, qui ont ajouté au caractère disparate de l'ensemble : une fenêtre d'orangerie à plein cintre de grande dimension plaquée sur la façade arrière, deux autres ornées de vitraux, panneaux de lambris anciens, une balustrade en bois...

Transformé en bureaux au cour du 20<sup>e</sup> siècle, l'immeuble est aujourd'hui réaménagé en résidence unifamiliale. La proposition porte notamment sur le remplacement de l'ensemble des menuiseries sur cour, l'élargissement du jour de l'escalier principal pour l'installation d'un ascenseur, et sur la redistribution intérieure.

**DISCUSSION** : Les membres se prononcent contre l'altération de l'escalier et contre le remplacement des menuiseries de la façade sur cour, qui en dénaturerait le caractère et l'originalité.

**RESOLUTION** : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 17 mars 2009 sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis un vœu en faveur de la conservation des fenêtres et menuiseries sur cour, et contre l'élargissement du jour de l'escalier pour installer un nouvel ascenseur.



- Ci-dessus, de bas en haut :*
- façade sur rue
  - façade sur cour et son oriel,
  - détail de la façade sur cour



Ci-dessus : un panneau de décor intérieur et une vue de l'arrière de la partie supérieure de la grande fenêtre, côté cour.



Détail du petit vitrail situé à côté de la grande fenêtre, côté cour

Élévation sur cour : existant



Élévation sur cour : projet



## 15 rue de Lubeck, 16<sup>e</sup> arrondissement Restructuration d'un hôtel particulier

Pétitionnaire : M. BORGERS Alain  
SARL SHANGRI-LA HÔTELS  
SHON à démolir : 72 m<sup>2</sup>  
SHON créée : 3 m<sup>2</sup>  
ST : 458 m<sup>2</sup>  
PC 075 116 09 V 0003  
Permis déposé le 12/01/2009

"Changement partiel de destination d'un bâtiment de bureaux de 4 étages sur un niveau de sous-sol en habitation du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> étages (un logement créé), démolition de planchers à tous les niveaux, création d'un ascenseur et modification de la façade sur cour."

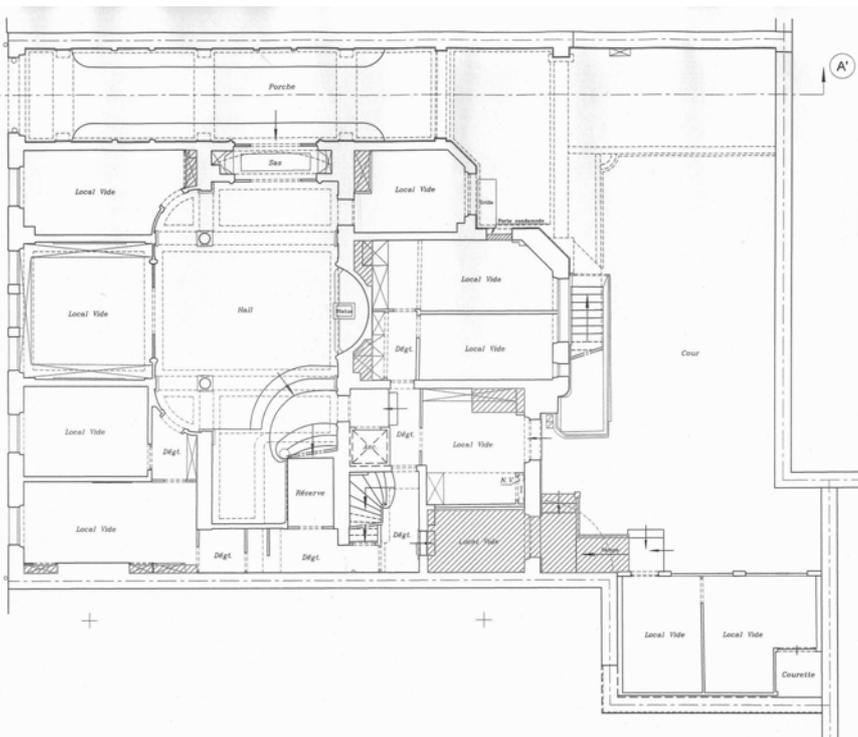
**PROTECTIONS** : Immeuble protégé au titre du PLU.

Motivation : Hôtel particulier de la Belle-Epoque en pierre de taille librement inspiré du style Louis XV réalisé par l'architecte de la nouvelle Sorbonne, Henri-Paul Nénot en 1896. Façade sur rue composée de deux étages sur rez-de-chaussée et de cinq travées. Travée centrale simulant une loggia. Le rez-de-chaussée est orné de refends. Balustres en pierre au premier étage. Garde-corps galbés en fonte au second étage.

**PRESENTATION** : Il s'agit du retour au logement d'un hôtel particulier autrefois transformé en bureaux. Afin de permettre l'accès de l'ensemble des locaux aux personnes à mobilité réduite, un ascenseur va être créé, impliquant des démolitions très localisées.

Le projet ne suscite pas d'observation particulière de la part de la Délégation Permanente.

*Ci-contre, de haut en bas : vue de la façade sur rue et de la façade sur cour, et intérieur de l'hôtel, avec l'escalier conservé dans le projet proposé.*



## 37 rue Spontini, villa Spontini, 16<sup>e</sup> arrondissement Restructuration et surélévation de deux hôtels particuliers

Pétitionnaire : M. SELLAM Marc  
INSTITUT SUPERIEUR DE GESTION  
SHON à démolir : 68 m<sup>2</sup>  
SHON créée : 393 m<sup>2</sup>  
ST : 963 m<sup>2</sup>  
Hauteur du projet : 14 m<sup>2</sup>  
PC 075 016 08 V 0075  
Permis déposé le 09/12/2008

« Changement de destination de 2 bâtiments de 2 étages sur rue et cour à usage de bureau en école supérieure de commerce avec surélévation d'un niveau, démolition partielle de planchers pour la création d'un ascenseur et d'un escalier et modification des façades arrières, végétalisation des 2 cours avec création d'un escalier extérieur et démolition partielle du garage à rez-de-chaussée sur rue. »

### PROTECTIONS :

- ❖ Secteur maisons et villas SL16-9
- ❖ Espace Libre à Végétaliser (ELV)

**PRESENTATION** : Le projet de réaménagement redistribue entièrement tous les niveaux de l'immeuble d'angle sur la villa Spontini.

Quant au 37, rue Spontini, il a été construit par l'architecte Eugène Bérard pour lui-même. Cet hôtel particulier remarqué à l'époque pour son confort et son élégance, a été remanié et mis en communication avec l'immeuble d'angle plus récent. Il est élevé de deux niveaux sur rez-de-chaussée, la grande baie centrale cintrée à meneaux, qui éclairait le bureau du propriétaire, est surmontée de pinacles et forme, avec les deux baies latérales, un couronnement qui n'appelle pas de surélévation.

L'escalier principal encore en place serait démoli pour faire place à un escalier légèrement plus large, afin d'assurer l'évacuation des salles de cours. Le projet installe pourtant dans le jardin (Espace Vert Protégé) un grand escalier de service et de secours qui longera toutes les façades arrières.

**DISCUSSION** : Compte tenu de l'importance des aménagements envisagés, des nombreuses surélévations et de la disparition d'un escalier d'origine, il est proposé d'examiner ce dossier de manière plus approfondie en séance plénière de la Commission du Vieux Paris.

*Ci-contre, de haut en bas : illustration issue du Dictionnaire des constructions élevées à Paris d' A. Dugast, vue de l'existant, et photomontage de l'escalier projeté sur cour.*



# 44-44b rue de la Chine, 20<sup>e</sup> arrondissement Réhabilitation d'un immeuble des années 1920

Pétitionnaire : M. HOUSSIN Pierre  
FONDATION LES PETITS FRERES DES PAUVRES  
PC 075 120 09 V 0003  
Permis déposé le 16/01/2009

Changement de destination d'un bâtiment hôtelier en résidence sociale (23 logements créés) avec création d'un escalier en façade sur cour, fermeture d'une trémie d'escalier et d'un ascenseur, décaissement du rez-de-chaussée pour mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures.

**PROTECTION** : aucune

**PRESENTATION** : Restructuration et transformation d'un hôtel meublé en résidence sociale - une maison relais - avec comme principales modifications : l'abaissement du plancher du rez-de-chaussée pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la réorganisation des circulations verticales avec la création d'un ascenseur, l'isolation par l'extérieur et la recomposition des percements de la façade sur cour ainsi que le changement complet des menuiseries. Si l'intervention moins importante qui est prévue sur la façade sur rue se justifie par la qualité architecturale de celle-ci, l'isolation par l'extérieur et le traitement de la façade sur cour tendent à banaliser l'ensemble sans prendre en compte les qualités propres de l'existant.

La Délégation Permanente accepte le projet.



*Ci-dessus : vue de la façade, plan du rez-de-chaussée, existant et projet.*

*Ci-dessous : élévations, sur rue et sur cour, du projet.*



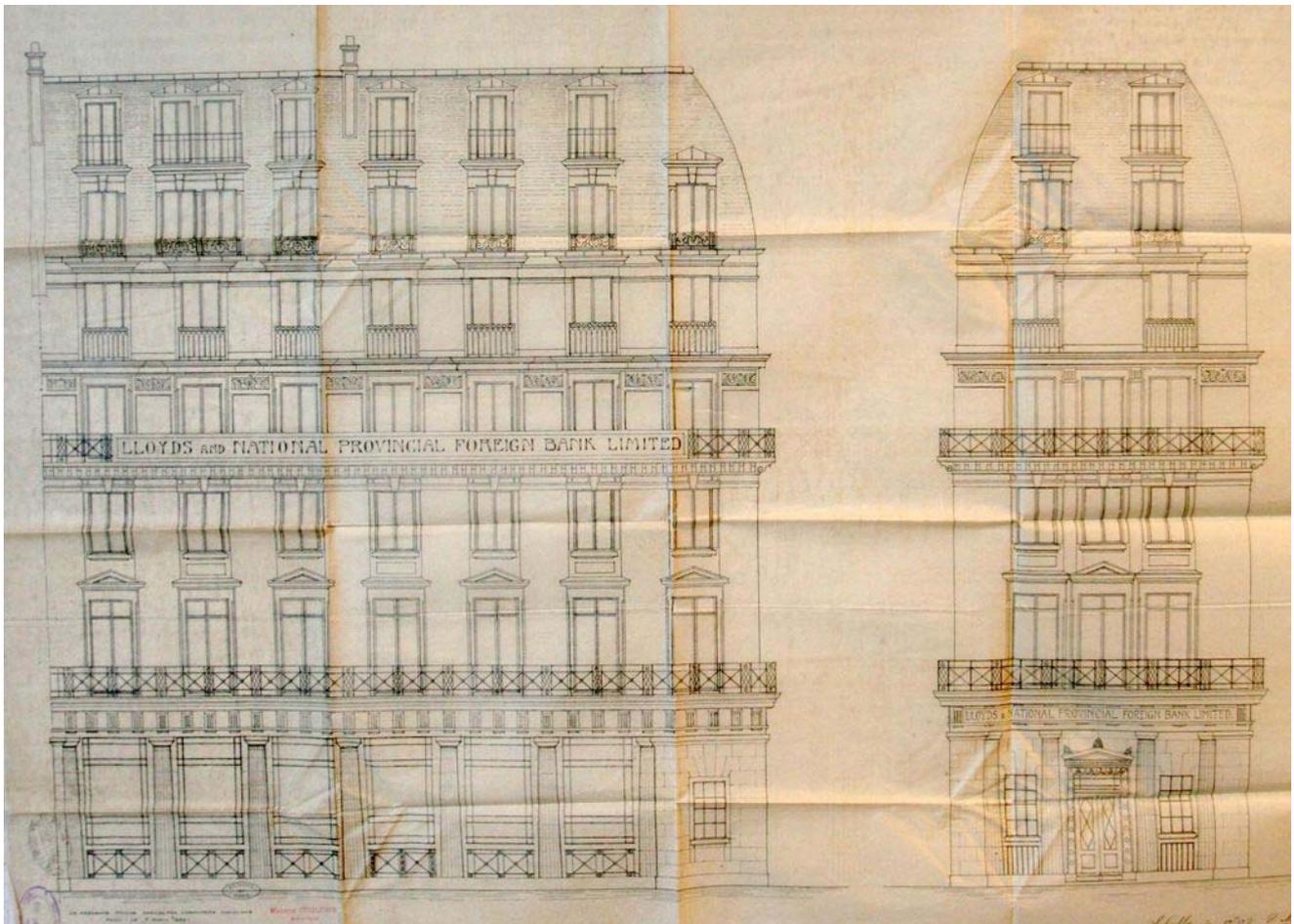
## 43, boulevard des Capucines, 24, rue des Capucines, 2<sup>e</sup> arrondissement Immeuble de bureaux - Permis modificatif

Pétitionnaire : M. Du Rusquec Bruno - CREDIT FONCIER  
PD 075 102 09 V 0002  
Permis déposé le 18/02/2009

"Démolition partielle des allèges à rez-de-chaussée sur rue."

**PROTECTION** : aucune

**PRESENTATION** : Sur l'emplacement de l'hôtel de la Colonnade, occupé depuis 1854 par le Crédit Foncier. Immeuble d'angle construit vers 1890, surélevé en 1907 par les architectes J. et R. Vieux pour la réalisation d'un hôtel et d'un commerce. Dans le grand hall, escalier monumental à double révolution éclairé par une verrière en cœur d'îlot. Le rachat de cet immeuble par la Lloyds Bank au début du 20<sup>e</sup> siècle s'est accompagné d'un ravalement particulièrement brutal (architecte Maurice Coulomb). Les deux premiers niveaux ont été dotés d'une colonnade dorique en pierre grise. Toute la modénature des niveaux supérieurs a été détruite pour faire place à un décor plus sobre. Les éléments de serrurerie (grilles, garde-corps, menuiseries), et le vestibule de plan circulaire à colonnes doriques sont particulièrement remarquables. A noter également l'existence de plusieurs niveaux de sous-sols avec coffres (une porte de coffre subsiste). D'importantes restructurations sont réalisées en 1992 par Pierre Granger, les puits de lumière sont comblés pour créer des plateaux de bureaux.



Ci-dessus : projet de modification de façade de 1920 - Archives de Paris

Projet 2006 : déplacement des entrées du personnel et des fournisseurs, mise aux normes des plateaux de bureau, reconstitution du grand escalier à double-révolution.

❖ Vœu: le 2 mars 2006, vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse des distributions existantes, notamment de l'escalier secondaire donnant sur la rue des Capucines.

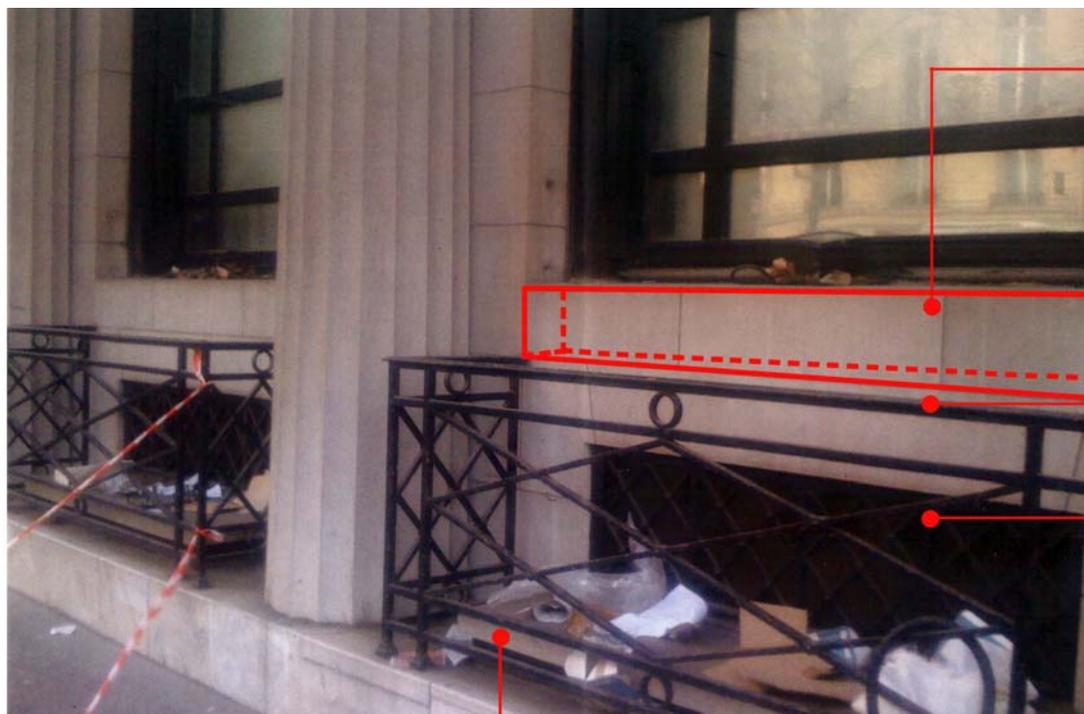
❖ Levée de vœu : le 24 octobre 2006, approbation du nouveau projet conservant l'escalier secondaire de la campagne de travaux des années 1920.

Pour répondre à un changement de destination de la surface commerciale, qui doit accueillir un « mégastore » immobilier, un nouveau projet est présenté, proposant de supprimer les allèges pleines de la colonnade au profit d'un pan vitré allant jusqu'au sol.

❖ Nouveau vœu, le 20 janvier 2009, en faveur d'un projet plus respectueux de la composition d'origine de la façade et contre la disparition des allèges maçonnées et des garde-corps, prévue par le projet. La Délégation Permanente émet également un vœu en faveur de la protection de ce bâtiment au titre du PLU.

Après concertation, une nouvelle proposition de façade est faite, abaissant les allèges sans les supprimer totalement. Conservation des garde-corps en serrurerie, dessin des menuiseries plus proche de l'original.

**RESOLUTION :** La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, dans l'attente qu'aboutissent les discussions en cours avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, a maintenu le vœu émis le 28 janvier 2009 en faveur d'un projet plus respectueux de la composition d'origine de la façade.



Lit de pierre déposé pour rabaisser l'allège.

Garde corps existant conservé et rénové.

Grille existante conservée et rénovée.

Dalle déposée, trémie rebouchée par réutilisation de la dalle supérieure, mise en place de dispositifs techniques empêchant l'installation de personnes sans abri.

#### SCHEMA EXPLICATIF DE L'INTERVENTION SUR LES ALLEGES A REZ DE CHAUSSEE

Cette mise au point concerne les allèges des frames n° 2 à 10 des façades de la rue et du boulevard des Capucines.

# 21, rue d'Enghien, 10<sup>e</sup> arrondissement Surélévation d'un immeuble début 19<sup>e</sup> siècle

## SUIVI

Pétitionnaire : M BENCHIMOL Gilles  
SCI du pont de Solferino  
PC 075 010 08 V 0041  
Permis déposé le : 16 / 12 / 2008

"Surélévation de deux niveaux d'un bâtiment existant de R+3 + combles avec démolition de locaux dans la courrette et création d'une gaine d'ascenseur."

**PROTECTION :** Aucune

**ANTERIORITE :** La Commission du Vieux du Paris, réunie le 22 janvier 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au maire chargé du patrimoine, ayant examiné la projet déposé au 21, rue d'Enghien (10<sup>e</sup> arr.), a recommandé que les lucarnes créées à l'occasion d'une surélévation de toiture ne nuisent pas à la qualité de composition de cette élégante façade datant de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle recommande que les futures lucarnes respectent le rythme des percements de la façade (une lucarne par travée).

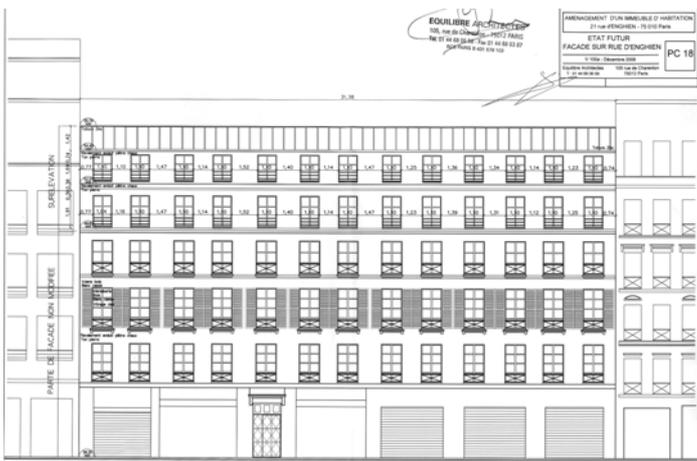
**PRESENTATION :** Depuis le précédent passage en CVP, le projet a évolué vers une surélévation continue de deux niveaux dont le dernier en retrait, sans lucarnes. Les éléments de décors qui subsistent ne sont pas conservés par le projet qui remanie entièrement la distribution. Enfin l'escalier d'origine sera remplacé par un escalier encoionné.

**RESOLUTION :** La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a émis un vœu en faveur d'une surélévation d'un seul niveau, en retrait, qui respecterait un registre de couronnement, afin de préserver l'équilibre de la composition actuelle du bâtiment.

Elle a également émis une recommandation en faveur de la préservation des éléments de décors intérieurs (cheminées, parquets, moulures...).

*Ci-contre : vues du bâtiment existant et photomontage du projet,*

*Ci-dessous : projet de surélévation en façade.*





La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le Maire de Paris et, par délégation, par Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son Secrétariat permanent, sous la direction de Madame Marie-Jeanne Dumont, Secrétaire Générale de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu:

Marie-Jeanne Dumont

Nicolas Courtin

Laurent Favrole

Katya Samardzic

Laurence Bassières

Sébastien Pointout

Crédits photographiques (Tous droits réservés) :

Marc Lelièvre

Christian Rapa

Pascal Sausseureau,

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires Culturelles

Mairie de Paris